

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 60 § 2 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la requête du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

pour l'abattage d'un arbre (n°1760) sur le territoire de la commune de Dalheim, section C de Welfrange

a été accordée par le Ministère de l’Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 6 octobre 2026.

Une copie de la décision est à la disposition du public à la maison communale, où elle peut être consultée sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

Le présent avis est affiché du 7 octobre 2026 au 7 janvier 2027

Dalheim, le 6 octobre 2026


La secrétaire communale f.f.
Romaine RASSEL


Le bourgmestre
Romain KILL